**1) Domaine d’application**

Ce protocole est destiné à toute personne se trouvant face à un incident ou accident dans les zones à risques radiologiques**.**

***- IMPORTANT -***

***Les évènements significatifs, les incidents et les accidents doivent être immédiatement signalés au directeur du CIMAP qui avertira, si nécessaire, les autorités administratives dans les délais prévus par la réglementation.***

![MCj02384050000[1]]()

**2) Consignes de sécurité**

**a) Exposition externe aux rayonnements ionisants**

En cas d’exposition anormale aux rayonnements ionisants :

* Prévenez le *service médical* au **02.31.56.56.79** et *la PCR* au **4509** ou au **2574**

**b) Accidents de personnes**

Prévenez *le SAMU ou les pompiers*: **15** ou **18**

Précisez :

* Le lieu de l’accident (CIMAP, Bâtiment, Pièce)
* Le nombre de victimes
* La nature de l’urgence (malaise, coupure, électrisation, …)
* L’état des victimes
* La présence d’un générateur de rayons X (mise à l’arrêt ou non)

**Ne raccrochez jamais en premier !**

Alertez le Sauveteur Secouriste le plus proche

Dans la mesure du possible mettre à l’arrêt les générateurs de rayons X.

Envoyez quelqu’un à l’entrée du bâtiment pour guider les secours et prévenez en interne

**![MCj02902930000[1]]()c) Incendie**

En cas de déclenchement de l’alarme incendie :

* Arrêtez les générateurs de rayons X (arrêt d’urgence à l’entrée des zones ou sur les générateurs) et évacuez les lieux

En cas de détection d’un début d’incendie dans les zones à risque radiologique :

*La salle CANEL est équipée en détection incendie.*

Coupez les énergies (électricité, gaz, eau, …)

 Des coupures d’urgence sont disposées à la sortie des zones.

Utilisez les extincteurs

**Si le feu échappe à votre contrôle faites évacuer les lieux en déclenchant l’alarme incendie par le biais des déclencheurs manuels situés à proximité des sorties.**

Prévenez les *pompiers* : **18**

 Précisez l’endroit exact du sinistre (CIMAP, Bâtiment, Pièce)

 Précisez la présence d’un générateur de rayons X (mise à l’arrêt ou non)

 Ne raccrochez jamais en premier

Envoyez quelqu’un à l’entrée du bâtiment pour guider les secours et prévenez en interne

**d) Inondation**

Coupez les énergies (électricité, gaz, eau, …)

 Des coupures d’urgence sont disposées à la sortie des zones et sur les équipements.

 Fermer l’alimentation en eau des équipements

Faites évacuer les lieux et baliser la zone

Selon l’ampleur de l’inondation :

* Prévenez les *secours extérieurs* : **18**

 Précisez l’endroit exact du sinistre (CIMAP, Bâtiment, Pièce)

 Précisez la présence d’un générateur de rayons X (mise à l’arrêt ou non)

 Ne raccrochez jamais en premier

Envoyez quelqu’un à l’entrée du bâtiment pour guider les secours et prévenez le gardien de l’ENSI

* Prévenez en interne :

**Numéros utiles** :

* *CIMAP* :
	+ Sécurité : 02.31.45.45.09 ou 25.74
	+ Direction : 25.59 ou 02.31.45.47.52
* *ENSICAEN* :
	+ Gardien (hors heures ouvrables) : 06.58.24.93.00
	+ Service HSE : 26.68 ou 26.69
	+ Service techniques : 24.54